



Yens, le 10 novembre 2020

## **Préavis municipal 2020-08**

Réseau d'eau potable

Etude visant à la réfection du captage  
du Very

### **La Municipalité de Yens**

**au**

### **Conseil communal de Yens**

**Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,**

#### 1. Objet

La valorisation des ressources aquifères communales ainsi que leurs mises aux normes de sécurité et d'hygiène actuelles fait l'objet d'une attention particulière de la Municipalité. Les captages SAGEP du sillon du Penezzy ont été faits à neuf ces dernières années et la Municipalité souhaite maintenant étudier le recaptage de la source du Very.

#### 2. Préambule

Depuis 1911, les eaux souterraines sont captées par une tranchée drainante de l'ordre de 200 m de longueur dans une dépression comprise entre deux crêtes de moraine graveleuse jurassienne. Au fond, une moraine rhodanienne peu perméable force l'eau à sortir dans la partie basse de la dépression en direction de la fontaine des Chasseurs. Les eaux souterraines sont saisies et conduites par des drains en ciment perforés. Sur le terrain, on observe quatre regards de visite circulaire en ciment qui ponctuent le dispositif drainant. Les eaux sont rassemblées dans une chambre de captage rectangulaire avant d'être envoyées au réservoir de l'Ente. Les regards de visite reçoivent également des eaux captées latéralement du versant Ouest par des drains en ciment dont l'extension est toutefois inconnue. Les regards sont surélevés d'environ 50 cm par rapport au niveau du sol. Les couvercles ne correspondent pas aux captages d'eau de boisson. La chambre de captage proprement dite, de conception ancienne, donne directement accès sur l'eau captée. La fontaine des Chasseurs est alimentée directement depuis cette chambre.

### 3. Informations et considérations

Dans son rapport du 12.10.92, le Prof. Aurèle Parriaux, alors Directeur du Laboratoire de géologie de l'EPFL (GEOLEP) a étudié le captage du Very pour définir ses zones de protection. Dans les recommandations faites en fin de rapport, il a suggéré une réfection en profondeur de ce captage en raison de sa vétusté et de résultats bactériologiques souvent mauvais qui nous imposent de chlorer l'eau au niveau du réservoir de l'Ente.

Le Prof. Parriaux a constaté en 1992 que le plancher de l'aquifère n'a pas été atteint. C'est pourquoi 4 sondages sont prévus dans l'environnement du captage existant pour apporter cette donnée essentielle. Ils devraient avoir une profondeur moyenne d'une dizaine à une quinzaine de mètres pour pénétrer dans le plancher de l'aquifère. L'idée est de connaître la structure 3D de l'aquifère car il s'agit d'une information nécessaire pour choisir une méthode de recaptage adaptée au site. Dans les terrains meubles comme ceux du Very, cela nécessite la réalisation de sondages équipés de piézomètres de diamètre suffisant pour procéder à des essais de pompage.

Le projet permettra d'établir une première esquisse du concept de recaptage. En collaboration avec notre bureau d'ingénieurs, un avant-projet pourra être établi afin de calculer un ordre de grandeur des coûts de réalisation.

Le recaptage de la source devrait améliorer la qualité de l'eau en éliminant les problématiques bactériologiques et en augmenter le rendement. Il permettra également de mettre les ouvrages en conformité aux normes sanitaires en vigueur.

Une autorisation sera demandée à l'Hydrogéologue cantonal avant les sondages.

Il est utile que cette campagne soit faite le plus rapidement possible pour avoir des données sur les fluctuations de la nappe pendant plusieurs mois et mettre ainsi à profit ce temps pour établir un projet consolidé.

### 4. Esquisse financière

La réalisation du projet municipal rapporté dans le présent préavis implique la réalisation des ouvrages définis ci-après et correspond à l'enveloppe financière suivante:

- |  |     |           |
|--|-----|-----------|
| - Frais d'entreprise : 4 sondages d'environ 15 m, équipés de piézomètres 4.5". Essais de pompage de courte durée (une demi-journée par sondage)  | Fr. | 30'000.-- |
| - Honoraires : programme de la campagne, demande d'autorisation à la DGE, direction de la campagne, suivi des sondages, relevé des carottes, rédaction des logs, équipement des piézomètres, programme des essais de pompage, suivi des essais, traitement des données, rapport de synthèse destiné à la Commune et aux Services de l'Etat | Fr. | 12'000.-- |
| - Repérage géométrique, nivellement des piézomètres  | Fr. | 1'000.--  |

- Divers et imprévus	Fr. 10'000.--
Total HT	Fr. 53'000.--

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale. Elle sera amortie dès 2021 par reprise de réserve du compte 9280.2 « Fonds de réserve service des eaux » pour Fr. 53'000.--.

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE YENS

- vu le préavis de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

d'accorder à la Municipalité, un crédit d'investissement de Fr. 53'000.--, pour l'étude visant à la réfection du captage du Very

d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale

d'admettre que cette dépense soit amortie en 2021 par la reprise de réserve du compte 9280.2 « Fonds de réserve service des eaux »

de prendre note qu'il n'y a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

Adopté par la Municipalité le 9 novembre 2020.

Délégués municipaux : - Finances, M. Stéphane Boss, Municipal  
- Eau potable, Jonathan Lüthi, Vice-Syndic

Mis à disposition du bureau du Conseil communal le 11.11.2020

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Jean-Luc André

La Secrétaire

Isabelle Blanc

